

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

**2025-389 : Approbation du rapport définitif de la Commission locale d'Evaluation des Charges
Transférées 2025 (CLECT)**

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

La CLECT, réunie le 18 septembre 2025, a arrêté, à l'unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres au titre de l'année 2025. Les différences constatées entre les montants prévisionnels et définitifs proviennent principalement des deux services communs créés en 2025 (« Affaires juridiques » et « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme ») et intégrés pour information dans les AC prévisionnelles.

Ces attributions de compensation 2025, prennent en compte les évolutions suivantes :

Dans la partie fixe des Attributions de Compensation (fonctionnement) : une modification relative au loyer du local de l'office de tourisme de Préfaillies

Dans la partie variable des Attributions de Compensation (fonctionnement) : ajustement des montants au regard des coûts réels des services

Sont intégrés les co-financements des services communs à savoir :

- Service mutualisé « recherche de financements et assistance au montage de projets »
- Service mutualisé « Ressources Humaines » avec intégration, d'un coefficient de minoration de 10% pour les communes qui ne disposent pas d'instance de représentation du personnel en interne.
- Service mutualisé « Direction des Systèmes d'Information »
- Service mutualisé « Conseiller numérique »
- Service mutualisé « prestation d'hébergement des infrastructures informatiques »

Le coût réel des services communs a pu être arrêté au regard des CFU 2024 et est donc régularisé sur les attributions de compensation définitives 2025.

Dans la partie fixe des Attributions de Compensation (Investissement) :

- Pas de transfert de compétence au 1^{er} janvier 2025 nécessitant un transfert de charge dans la partie investissement

Dans la partie variable des Attributions de Compensation (Investissement) :

- Prise en compte des investissements pour le service de prestation d'hébergement des infrastructures informatiques. Le coût des investissements a été arrêté à la fin de l'exercice 2024 et régularisé sur les attributions de compensation définitives 2025.

Après l'approbation du rapport CLECT par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation des communes seront réajustées sur les derniers mois de l'année 2025 au regard des montants définitifs arrêtés par la CLECT, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement :

	AC prévisionnelles 2025 <i>votées 30.01.2025</i>	AC définitives 2025
Chaumes-en-Retz	643 595 €	656 439 €
Chauvé	322 854 €	322 861 €
Cheix-en-Retz	52 944 €	52 947 €
La Bernerie-en-Retz	623 156 €	637 644 €
La Plaine-sur-Mer	750 281 €	773 803 €
Les Moutiers-en-Retz	253 845 €	262 703 €
Pornic	3 480 179 €	3 549 885 €
Port-Saint-Père	44 931 €	53 656 €
Préfaillles	256 091 €	269 947 €
Rouans	57 074 €	64 097 €
Sainte-Pazanne	318 289 €	335 827 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	80 713 €	87 624 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 054 501 €	1 068 977 €
Villeneuve-en-Retz	523 125 €	523 041 €
Vue	30 713 €	35 680 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	-8 492 291 €	-8 695 131 €

Investissement :

	AC prévisionnelles 2025 <i>votées 30.01.2025</i>	AC définitives 2025
Chaumes-en-Retz	- 71 767 €	-71 767 €
Chauvé	- 55 430 €	-55 430 €
Cheix-en-Retz	- 6 818 €	-6 818 €
La Bernerie-en-Retz	- 93 868 €	-93 868 €
La Plaine-sur-Mer	- 64 010 €	-59 082 €
Les Moutiers-en-Retz	- 35 088 €	-35 088 €
Pornic	- 206 601 €	-209 190 €
Port-Saint-Père	- 11 790 €	-11 790 €
Préfailles	- 61 384 €	-61 384 €
Rouans	- 19 758 €	-19 758 €
Sainte-Pazanne	- 36 062 €	-36 062 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	- 17 119 €	-17 119 €
Saint-Michel-Chef-Chef	- 85 543 €	-85 543 €
Villeneuve-en-Retz	- 65 545 €	-65 545 €
Vue	- 6 290 €	-6 290 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	837 073 €	834 734 €

CONSIDERANT qu'il convient d'actualisation les AC 2025 au regard des comptes financiers uniques 2024,

- VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C qui prévoit que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation (AC) versée par la communauté à ses communes membres,
- VU la délibération du conseil communautaire n° 2025-24 du 30 janvier 2025 approuvant les attributions de compensation provisoire pour l'exercice 2025,
- VU le rapport de la CLECT joint en annexe,
- Le Bureau, réuni en CLECT, le 18 septembre 2025, a approuvé le rapport définitif de la CLECT 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'arrêter les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération au titre de l'année 2025, conformément aux montants précités ;*
- *de charger Madame la Présidente ou son représentant de notifier le rapport ci-joint aux services préfectoraux*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièces jointes :

Rapport des attributions de compensation définitives 2025

Calcul détaillé annexé au rapport des attributions de compensation définitives 20

La Présidente,

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250926-21-DE

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-390 : Fonds de concours 2025 – réaffectation fonds de concours Saint Hilaire de Chaléons

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Lors de sa séance du 26 juin dernier, le conseil communautaire a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 14 000 € à la commune de Saint Hilaire de Chaléons pour la réalisation de la tranche conditionnelle n°1 des travaux de restauration de l'église.

Toutefois, en raison de la situation financière de la commune, la programmation de cette tranche conditionnelle a dû être reportée à 2027. Dans ce contexte, et afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur un projet différé, la commune sollicite une réaffectation du fonds de concours sur la tranche ferme de travaux de restauration de l'église, actuellement en cours et dont l'achèvement est prévu au début de l'automne 2025.

Le plan de financement prévisionnel du projet est :

Dépenses € HT		Recette €		
Maîtrise d'œuvre tranche ferme	52 917.54	DETR 2021	100 000	24,48%
Travaux de réfection de l'église tranche ferme	355 562.93	DSIL 2024	58 000	14,20%
		Région des Pays de la Loire	100 000	24,48%
		Fonds de concours 2023	14 000	3,43%
		Fonds de concours 2024	14 000	3,43%
		Fonds de concours 2025	14 000	3,43%
		Autofinancement	108 480,47	26,55 %
Total	408 480,47	Total	408 480,47	100%

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 VI qui confère à la Communauté d'agglomération la possibilité de verser des fonds de concours aux communes,
- VU la décision du Bureau communautaire n°2018-246 du 15 novembre 2018 adoptant le pacte financier et fiscal de la Communauté d'agglomération,
- VU la présentation du ROB du 30 janvier 2025,
- VU la délibération du Conseil communautaire n°2025-278 du 26 juin 2025 adoptant le versement des fonds de concours 2025,
- VU le courrier de Madame le Maire de Saint Hilaire de Chaléons sollicitant une réaffectation du fonds de concours 2025,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la réaffectation du fonds de concours 2025 comme sollicité par la Commune de Saint Hilaire de Chaléons*
- *d'autoriser la Présidente à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-20-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-391 : Budget Principal – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des notifications de recettes intervenues depuis le vote du budget primitif ainsi que des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Recettes			DM 1
Chap	73	Impôts et taxes	-469 912,00
Chap	731	Fiscalité locale	368 403,00
Chap	74	Dotations et participations	202 802,00
Chap	75	Autres produits de gestion courante	76 073,00
		Total	177 366,00
Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	414 115,00
Chap	012	Charges de personnel	310 000,00
Chap	65	Autres charges de gestion courante	39 700,00
Chap	67	Charges spécifiques	3 100,00
Chap	014	Atténuations de produits	-256 000,00
Chap	023	Virement entre sections	-333 549,00
		Total	177 366,00
Investissement - Recettes			DM 1
Chap	13	Subventions d'investissement reçues	140 500,00
Chap	45	Opérations pour compte de tiers	169 000,00
Chap	021	Virement entre sections	-333 549,00
		Total	-24 049,00
Investissement - Dépenses			DM 1
Chap	20	Immobilisations incorporelles	33 000,00
Chap	21	Immobilisations corporelles	816 885,00
Chap	23	Immobilisations en cours	-1 042 934,00
Chap	45	Opérations pour compte de tiers	169 000,00
		Total	-24 049,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-123 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget principal,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget principal 2025*

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-1-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-392 : Budget Annexe Ordures Ménagères – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Recettes			DM 1
Chap	74	Dotations et participations	34 000,00
		Total	34 000,00
Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	9 000,00
Chap	012	Charges de personnel	25 000,00
		Total	34 000,00
Investissement - Dépenses			DM 1
Chap	20	Immobilisations incorporelles	90 000,00
Chap	21	Immobilisations corporelles	
Chap	23	Immobilisations en cours	-90 000,00
Chap	45	Opérations pour compte de tiers	
		Total	0,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-124 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe Ordures Ménagères,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe Ordures Ménagères*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251008-1-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 08-10-2025

Publication le : 08-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-393 : Budget Annexe Assainissement Collectif – Exercice 2025 – Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif et de la décision modificative n°1, une décision modificative n°2 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Dépenses			DM 2
Chap	011	Charges à caractère général	1 200,00
Chap	65	Autres charges de gestion courante	5 250,00
Chap	042	Opérations d'ordre entre sections	423,31
Chap	022	Dépenses imprévues	-6 873,31
		Total	0,00
Investissement - Recettes			DM 2
Chap	040	Opérations d'ordre entre sections	423,31
Chap	16	Emprunts	-423,31
		Total	0,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-128 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe Assainissement Collectif,
- Vu la délibération n°2025-280 du 26 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 2025 pour le budget annexe Assainissement Collectif,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°2 pour le budget annexe pour le budget annexe Assainissement Collectif 2025*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-3-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-394 : Budget Annexe Assainissement Non Collectif – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Recettes			DM 1
Chap	70	Vente produits	40 000,00
		Total	40 000,00
Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	40 000,00
		Total	40 000,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe Assainissement Non Collectif 2025*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-4-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-395 : Budget Annexe GEMAPI – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	1 000,00
Chap	66	Charges financières	9 180,00
Chap	014	Atténuations de produits	500,00
Chap	023	Virement entre sections	-10 680,00
		Total	0,00
Investissement - Recettes			DM 1
Chap	13	Subventions d'investissement reçues	19 680,00
Chap	021	Virement entre sections	-10 680,00
		Total	9 000,00
Investissement - Dépenses			DM 1
Chap	20	Immobilisations incorporelles	5 000,00
Chap	21	Immobilisations corporelles	4 000,00
		Total	9 000,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-130 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe GEMAPI
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe GEMAPI 2025*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-5-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-396 : Budget Annexe Transport Collectif et Partagé – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	-6 000,00
Chap	012	Charges de personnel	6 000,00
		Total	0,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-126 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe Transport Collectif et Partagé,
- Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver décision modificative n°1 pour le budget annexe Transport Collectif et Partagé*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-6-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-397 : Budget Annexe Transport scolaires – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	-46 900,00
Chap	012	Charges de personnel	45 500,00
Chap	65	Autres charges de gestion courante	1 400,00
		Total	0,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-125 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe Transport Scolaire,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe Transport Scolaire*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-7-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-398 : Budget Annexe Beau Soleil 2 – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Compte tenu des modifications à apporter pour la réalisation de certaines dépenses et recettes depuis le vote du budget primitif, une décision modificative n°1 est proposée au conseil.

Fonctionnement - Recettes			DM 1
Chap	042	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00
		Total	80 000,00
Fonctionnement - Dépenses			DM 1
Chap	011	Charges à caractère général	80 000,00
		Total	80 000,00
Investissement - Recettes			DM 1
Chap	16	Emprunts	80 000,00
		Total	80 000,00
Investissement - Dépenses			DM 1
Chap	040	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00
		Total	80 000,00

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2025-118 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe Beau Soleil 2,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget annexe Beau Soleil 2*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251001-8-BF

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 01-10-2025

Publication le : 01-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-399 : Modification des Autorisations de programme de crédits de paiement AP-CP2025

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Par délibération du 30 janvier 2025 le conseil communautaire a fixé des AP/CP pour les dépenses d'investissement dont la réalisation s'étend au-delà d'un exercice budgétaire.

Afin de tenir compte de l'avancement de certaines opérations il convient aujourd'hui de modifier 3 AP/CP comme suit, sans modification du montant total prévu par opération :

Bâtiments petite enfance, enfance, jeunesse :

- Ajustement des études sur l'imputation 2031 de 20 000 € pour l'AP010
- Achat du terrain sur l'imputation 2111 pour l'AP022 pour 350 000 €

AP 010	Montant	Crédits consommés	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Réhabilitation APS/ALSH – Rouans	704 000 €	0	+ 20 000 € <i>Soit 70 000 €</i>	- 20 000 € <i>Soit 334 000 €</i>	300 000 €

AP 022	Montant	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
Nouveau Multi Accueil – Pornic	3 500 000 €	+ 350 000 € <i>Soit 400 000 €</i>	50 000 €	1 500 000 €	1 400 000 €	- 350 000 € <i>Soit 150 000 €</i>

Autres bâtiments : ajustement de la ligne travaux en 2313 à hauteur de 30 000 €

AP 015	Montant	Crédits consommés	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Gendarmerie Chaumes-en-Retz	4 894 819 €	68 818,87 €	+ 30 000 € <i>Soit 356 000 €</i>	2 250 000 €	- 30 000 € <i>Soit 2 220 000 €</i>

- Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de modifier les autorisations de programme de crédits de paiement 2025*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-19-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-400 : Clôture des autorisations de programme AP001 Gendarmerie de Sainte Pazanne et AP009 APS/ALSH St Hilaire de Chaleons

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Par délibération n°2019-382 du 19 décembre 2019 le conseil communautaire avait fixé une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de la Gendarmerie de Ste Pazanne. Cette AP a fait l'objet de plusieurs modifications. Les travaux se sont terminés en 2024, il y a donc lieu en 2025 de clôturer définitivement cette autorisation de programme AP001.

Par délibération n°2023-133 du 23 mars 2023 le conseil communautaire avait fixé une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour le projet d'APS/ALSH sur Saint Hilaire de Chaleons. Ce projet étant retiré il y a lieu de clôturer définitivement cette autorisation de programme AP009.

- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de clôturer les autorisations de programme AP001 et AP009*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-18-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-401 : Quatrième remboursement de l'avance remboursable pour la construction du WIP du budget action économique au budget principal

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Par délibérations n°2018-215 du 20 septembre 2018 et du n°2020-217 du 23 juillet 2020, des avances de trésorerie remboursables avaient été accordées au budget action économique pour la construction du WIP, pour un montant de 2 560 000 €.

Les résultats d'investissement de l'année 2024 permettent un quatrième remboursement à hauteur de 200 000 € au budget principal (*pour rappel trois remboursements, à hauteur de 200 000 € chacun, sont déjà intervenus fin 2022, fin 2023, fin 2024*).

- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver le quatrième remboursement de l'avance remboursable concernant la construction du WIP à hauteur de 200 000 €*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-17-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-402 : Mise à disposition d'immobilisations au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Lors de la dissolution du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) au 30 juin 2023, la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a reçu plusieurs immobilisations.

Compte tenu de la consolidation récente des éléments financiers et des modalités de reprise et d'affectation, il convient aujourd'hui de procéder à la mise à jour des écritures comptables d'inventaire. Les immobilisations doivent d'abord être intégrées sur l'actif du budget principal puis mises à disposition du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf en raison de ses compétences.

- VU la délibération n° 2023-144 du 23 mars 2023 approuvant la dissolution du syndicat d'aménagement hydraulique à la date du 30 juin 2023,
- VU la délibération n° 2023-147 du 23 mars 2023 approuvant l'adhésion aux compétences GEMA à la carte portées par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, précisant la mise à disposition des vannages de la Gravelle, du Fresne et du Port du Collet, objet des immobilisations citées en objet,
- VU le procès-verbal de transfert du 13 décembre 2023 des biens du syndicat d'aménagement hydraulique sud Loire à la communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz,
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la mise à disposition des immobilisations au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, selon la liste jointe en annexe*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités relatives à la mise en œuvre de la délibération.*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :

Liste des immobilisations

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-16-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-403 : Transfert d'immobilisations du budget principal vers le budget annexe Gemapi

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Lors de la dissolution du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) au 30 juin 2023, la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a reçu plusieurs immobilisations relatives au vannage de Millac, conformément au procès-verbal de transfert.

Compte tenu de la consolidation récente des éléments financiers et des modalités de reprise et d'affectation, il convient aujourd'hui de procéder à la mise à jour des écritures comptables d'inventaire. Les immobilisations relatives au vannage de Millac doivent donc d'abord être intégrées sur l'actif du budget principal puis transférées au budget annexe Gemapi.

Considérant que le vannage de Millac est intégré au budget principal,

Considérant que les immobilisations relatives au vannage de Millac doivent être transférées au budget annexe Gemapi compte tenu de son objet,

- VU la délibération n° 2023-144 du 23 mars 2023 approuvant la dissolution du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) à la date du 30 juin 2023,
- VU la délibération n° 2023-147 du 23 mars 2023 approuvant l'adhésion aux compétences GEMA à la carte portées par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, précisant la mise à disposition des vannages de la Gravelle, du Fresne et du Port du Collet, objet des immobilisations citées en objet,
- VU le procès-verbal de transfert du 13 décembre 2023 des biens du syndicat d'aménagement hydraulique sud Loire à la communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz, précisant que le vannage de Millac reste propriété de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver le transfert du budget principal au budget annexe Gemapi des immobilisations relatives au vannage de Millac avec les éléments suivants conformément à l'annexe ci-jointe*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités relatives à la mise en œuvre de la délibération.*

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :
Liste des immobilisations

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-15-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-404 : Budget annexe Déchets – assujettissement à la TVA de la revente des matières de récupération

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

La gestion des déchets fait l'objet d'un budget annexe depuis le 1er janvier 2018.

Afin d'optimiser ses recettes, la collectivité peut assujettir à la TVA le service lié à la revente des matériaux de récupération.

En déclarant les recettes de revente des matériaux, ainsi que les dépenses ayant trait au tri des matériaux, la collectivité bénéficie d'un crédit de TVA, estimé à 35 000 € par an. Afin de conforter ce dispositif en vigueur depuis quelques années, il est proposé l'assujettissement à la TVA pour cette activité.

Considérant qu'au regard de l'article 256, la revente de matériaux de récupération est considérée comme livraison de biens,

Considérant que la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz procède à la vente de matériaux de récupération issus du tri,

- VU la délibération n° 2007-76 du 17 décembre 2007 approuvant la création d'un budget annexe pour la gestion des déchets
- VU l'article 256 du code général des impôts qui prévoit que les livraisons de biens et les prestations de services effectuées à titre onéreux par un assujetti agissant en tant que tel, sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée
- VU l'article 256 relatif à la revente de matériaux de récupération considérée comme livraison de biens
- VU l'avis favorable de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » consultée par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver l'assujettissement à la TVA sur option pour l'activité de vente de matériaux de récupération issus du tri à compter du 1er janvier 2020.*
- *d'approuver la mise en place d'un coefficient de déduction pour les charges relatives à cette activité.*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités relatives à la mise en œuvre de la délibération.*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-14-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-405 : Actualisation des conditions générales de location et des tarifs des services de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LEAUTE – Vice-Président en charge de la commission « Mobilités »

Pornic agglo Pays de Retz propose un service de location de 50 VAE « à l'année » et depuis cet été un nouveau service de location de 50 VAE « estival » (de juin à septembre), réservé aux travailleurs saisonniers du territoire, à des tarifs attractifs, afin de faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs saisonniers.

Il est donc proposé de maintenir ces deux services de location de VAE tout en prévoyant à partir du 1^{er} janvier 2026, une diversification de la flotte de vélos proposée à la location « à l'année » via l'achat de 14 VAE dits spéciaux : des vélos « familiaux » (biporteurs et longtails) et des vélos « adaptés aux seniors et PMR » (VAE à enjambement bas et tricycles).

A partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion administrative, logistique et technique des deux services (à l'année et saisonnier) sera confiée à un opérateur spécialisé, via un marché de prestations d'une durée de 3 ans, et sera en partie mutualisée avec la communauté de communes Sud Estuaire, dans un objectif

d'économies d'échelle. Le parcours usagers sera ainsi simplifié, avec la mise en place d'une nouvelle plateforme de réservations permettant notamment le paiement en ligne.

Afin de prendre en compte ces nouvelles modalités de gestion des services, ainsi que la diversification de la flotte de vélos, il est nécessaire de revoir les conditions générales de location des services.

S'agissant du service « tous publics - à l'année », il est proposé de :

- N'instaurer que des contrats de 3 mois pour la location des vélos spéciaux, au tarif de 280 €, renouvelables une fois en l'absence d'autres demandes de location.
- Maintenir les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} avril pour ce qui est de la location des VAE classiques (contrats de 3 ou 6 mois)
- Maintenir le demi-tarif social et le rendre accessible aux personnes bénéficiant de l'Allocation Adultes Handicap (AAH) en plus des situations déjà éligibles (étudiants, demandeurs d'emploi, RSA, ASPA)

La nouvelle grille tarifaire proposée, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2026, est la suivante :

Service « tous publics - à l'année » : VAE classiques		
Nombre de mois	3	6
Tarif plein HT	100,00 €	166,67 €
Tarif plein TTC (avec TVA de 20%)	120 €	200 €

Tarif social* HT	50,00 €	83,33 €
Tarif social* TTC (avec TVA de 20%)	60 €	100 €

Service « tous publics - à l'année » : Vélos spéciaux (longtail, biporteur familial, VAE enjambement bas, tricycle)	
Nombre de mois	3
Tarif plein HT	233,33 €
Tarif plein TTC (avec TVA de 20%)	280 €

Tarif social* HT	116,67 €
Tarif social* TTC (avec TVA de 20%)	140 €

S'agissant du service estival réservé aux travailleurs saisonniers, il est proposé d'introduire des contrats de location de 2 et 4 mois, en plus des contrats valables cet été (1 et 3 mois), selon la grille tarifaire suivante :

Service « saisonniers » : VAE classiques reconditionnés				
Nombre de mois	1	2	3	4
Tarif unique HT	18,75 €	37,50 €	50,00 €	62,50 €
Tarif unique TTC (avec TVA de 20%)	22,50 €	45 €	60 €	75 €

Par ailleurs, afin de responsabiliser les locataires notamment au regard de l'importante valeur d'achat des vélos spéciaux, il est proposé de mettre en place des dépôts de garantie (cautions), en plus des pénalités forfaitaires déjà en place.

Ces cautions, qui ne seront pas encaissées à l'établissement du contrat (mandat SEPA ou empreinte de carte bancaire), s'élèveraient à :

- Cautions pour un VAE classique du service « tous publics » à l'année : 1 000 €
 - Cautions pour un VAE reconditionné du service estival réservé aux saisonniers : 900 €
 - Cautions pour un longtail, un biporteur et un VAE à enjambement bas : 2 000 €
 - Cautions pour un tricycle : 3 500 €
-
- VU les statuts de la communauté d'agglomération validés par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019,
 - VU la délibération n°2020-294 du 24 septembre 2020 relative à la création d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique,
 - VU la délibération n°2020-350 du 19 novembre 2020 relative à la modification des conditions générales de location du service de location longue durée de vélos à assistance électrique « Vélila »,
 - VU la délibération n°2022-30 du 3 février 2022 relative au renforcement de la flotte de VAE et l'approbation des nouveaux tarifs pour les 3 vélos cargos mis à disposition par le département,
 - VU la délibération n°2025-151 du 27 mars 2025 relative à l'actualisation des conditions générales de location et des tarifs du service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) - (ex-Vélila),
 - VU la délibération n°2025-152 du 27 mars 2025 relative à la création d'un service de location estivale de vélos à assistance électrique pour les travailleurs saisonniers du territoire de Pornic aggro Pays de Retz et à la validation des conditions générales de location du service,
 - VU l'avis favorable de la commission « Mobilités » du 10 septembre 2025 et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la poursuite des services de location de vélos à assistance électrique à partir du 1^{er} janvier 2026, avec un fonctionnement renouvelé et une gestion mutualisée pour partie avec la communauté de communes Sud Estuaire ;*
- *d'approuver l'évolution des grilles tarifaires de location, telles que proposées ci-dessus ;*
- *d'approuver l'actualisation des conditions générales de location des services, telle que proposée ci-dessus ;*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tout document relatif à cette opération.*

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

Conditions générales de location

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-13-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-406 : Candidature de Pornic agglo Pays de Retz aux labels Climat Air Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECi)

Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Conseiller délégué au Tourisme vert – Développement durable

Depuis 2019, Pornic agglo Pays de Retz conduit une politique volontariste en faveur de la transition écologique, articulée autour de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), de son bilan carbone et de sa stratégie économique, adoptée en 2024, qui vise à développer le moteur productif du territoire tout en préservant les ressources.

Dans la continuité de ces engagements, l'agglomération a rejoint en 2022 le processus de labellisation Climat-Air-Énergie (CAE), puis en 2023 celui de l'Économie Circulaire (ECi). Elle a respectivement obtenu le deuxième niveau de reconnaissance pour le label CAE et le premier niveau pour le label ECi.

Ces labels, intégrés au programme national Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), constituent à la fois :

- Un outil de pilotage permettant de mesurer et d'améliorer les actions de la collectivité en faveur de la transition écologique,
- Une démarche de reconnaissance valorisant le travail accompli,

- Et une dynamique partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, citoyens).

Un bilan intermédiaire réalisé en décembre 2024 a permis de mesurer l'avancement de la collectivité :

- 54 % d'actions réalisées pour le référentiel CAE,
- 51,3 % pour le référentiel ECi.

Ces résultats permettent à Pornic agglo de candidater au 3^e niveau de labellisation pour les deux démarches, sur la période 2026 – 2029, avec un programme de 57 actions (22 CAE et 35 ECi).

L'engagement dans le programme TETE s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques :

- Du projet de territoire établi par l'agglomération en début de mandat.
- Du PCAET, en visant la réduction des émissions de GES, la sobriété énergétique, le développement des mobilités alternatives et l'adaptation au changement climatique,
- De la stratégie de développement économique, en soutenant l'économie circulaire, les synergies inter-entreprises, l'innovation et les circuits courts, afin de conjuguer attractivité économique et durabilité des ressources,

L'ensemble des engagements et objectifs détaillés est présenté en annexe de la présente délibération, pour chacun des deux volets du programme TETE : le label Climat-Air-Énergie (CAE) et le label Économie Circulaire (ECi).

Afin d'atteindre ces ambitions, l'Agglomération concentre son action sur plusieurs thématiques prioritaires :

- La rénovation énergétique de l'habitat,
- La réduction des déplacements en voiture individuelle, par le développement du covoiturage, des transports collectifs et des mobilités actives,
- L'intégration des objectifs du PCAET dans les documents d'urbanisme,
- La mutualisation des ressources,
- La valorisation du « circuit court » et de la production locale,
- Le réemploi et l'éco-conception,
- L'éco-exemplarité de la collectivité.

Pour concrétiser ces orientations, Pornic agglo Pays de Retz a défini des programmes d'actions précis, mesurables et portés collectivement par l'ensemble des services communautaires sur les quatre prochaines années. Le contenu détaillé de ces programmes (actions, objectifs chiffrés, modalités de mise en œuvre) CAE et ECi figurent respectivement en annexes à la présente délibération.

Cette candidature commune permet d'anticiper la convergence attendue entre les deux référentiels et renforce leur complémentarité : le label CAE cible prioritairement le grand public en matière de transition énergétique et de réduction des émissions, tandis que le label ECi s'adresse davantage aux entreprises en valorisant leurs démarches d'innovation, de sobriété et de coopération économique.

- VU la délibération n°2019-384 du 19 décembre 2019 adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial
- VU le projet de territoire adopté par Pornic agglo Pays de Retz, structuré autour des enjeux d'attractivité, de préservation des paysages, de transition énergétique, de coopérations renforcées, et de la volonté affirmée d'une agglomération moteur pour son territoire, terrain d'expérimentations pour un "faire autrement", partageant et diffusant l'innovation autant que possible,
- VU la délibération n° 2024-85 du 22 mars 2024 validant la stratégie économique priorisant le développement du moteur productif local et la préservation des ressources
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver la candidature de Pornic agglo Pays de Retz au label Climat Air Énergie (CAE) au niveau 3*
- *d'approuver la candidature de Pornic agglo Pays de Retz au label Économie Circulaire (ECi) au niveau 3*
- *de valider le cadre stratégique présenté en annexes, comprenant :*
 - *le plan d'actions du PCAET associé au label CAE,*
 - *les objectifs stratégiques et le projet de plan d'actions Economie Circulaire associé au label ECi*
- *d'autoriser Madame la Présidente à signer et déposer les dossiers de candidature auprès des instances nationales compétentes*
- *de poursuivre l'intégration transversale des enjeux climat, air, énergie et économie circulaire dans l'ensemble des politiques communautaires, afin de confirmer le rôle de moteur territorial de l'agglomération*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièces jointes :

Détail du label Climat-Air-Énergie (CAE)

Détail du label Économie Circulaire (ECi)

Plan d'actions

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-12-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-407 : Subventions 2025 aux associations Petite enfance Enfance Jeunesse (+ 5 000€)

Rapporteur : Madame Nadège PLACE – Vice-Présidente en charge de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse »

Les subventions annuelles aux associations « petite enfance – enfance - jeunesse » et les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs ont été votées au conseil communautaire du 26 juin 2025.

Cependant l'association Le Calyspo n'avait pas fourni les éléments permettant d'attribuer sa subvention 2025. Après rencontre avec cette association, l'ensemble des documents a été fourni, permettant le calcul de la subvention 2025.

Ainsi, après étude du dossier, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution de la subvention 2025 pour l'association Le Calypso, soit **55 000 €**

La Convention Pluriannuelle d'objectifs prévoit le versement de la subvention de la manière suivante :

Janvier : 40 % du montant de la subvention N-1.

Mars : 15% du montant de la subvention N-1

Octobre : Solde de la subvention N.

- VU la décision de la commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » du 21 mai 2025 de reporter cette décision et de solliciter le groupe de travail par mail pour avis,
- VU l'avis favorable du groupe de travail « subventions » consulté par mail et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'attribuer une subvention de 55 000 € à l'association Le Calypso pour l'année 2025 et autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la CPO (document joint)*
- *de verser en janvier 2026 40% du montant de la subvention 2025*
- *de verser en mars 2026 15% du montant de la subvention 2025*
- *de verser en octobre 2025 le solde de la subvention 2025*
- *de rappeler que ces crédits seront repris au budget 2026*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :

Convention pluriannuelle d'objectifs

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-11-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-408 : Prorogation du PLH n°1

Rapporteur : Madame Françoise RELANDEAU – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »

Le 1^{er} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 étant arrivé à terme au printemps 2025 et l'approbation de 2^{ème} PLH ne se faisant qu'en fin d'année 2025, une demande de prorogation a été formulée au Préfet de la Loire-Atlantique.

Suite au récent courrier d'accord du Préfet, il convient de délibérer pour acter cette prorogation.

Celle-ci s'appliquera jusqu'à l'approbation du PLH n°2, pour une durée maximale de deux ans.

- VU la délibération du Conseil communautaire du 30 novembre 2023 décidant le lancement de la révision du Programme Local de l'Habitat,
- VU l'article L.402-4-2 du code de la construction et de l'habitat,
- VU la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2025 sollicitant le Préfet pour proroger le PLH n°1,
- VU l'accord du Préfet pour proroger le PLH1 de Pornic agglo Pays de Retz,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de proroger le PLH n°1 jusqu'à l'approbation du deuxième.*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-10-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-409 : Territorialisation du ZAN

Rapporteur : Madame Françoise RELANDEAU – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »

L'obligation de territorialisation du ZAN issue du SCoT :

Pour rappel, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Retz, en cours de révision, est entré en phase de consultation des personnes publiques associées (PPA). Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du projet de SCoT fixe, pour chaque EPCI, la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour la période 2021-2030, comparativement à la période 2011-2020. Pour Pornic agglo Pays de Retz, celle-ci s'élève à - 60 %, soit une enveloppe maximale de 233 ha. Il est précisé qu'il a été fait application des dispositions de la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme du « zéro artificialisation nette » (ZAN), validée dans une décision du Conseil d'État du 24 juillet 2025, qui prévoit notamment que les zones d'aménagements concertées (ZAC) dont les travaux effectifs ont débuté avant 2021 peuvent être intégralement comptées comme déjà consommées avant cette date.

En complément, le projet de SCoT fixe une liste de projets d'intérêt Pays en mutualisant une enveloppe dédiée de 55 ha, dont plusieurs projets concernent directement notre territoire : un crématorium (1 ha), une station GNV (1 ha), un méthaniseur sur l'éco-centre (3 ha), le parking de la gare de Port-Saint-Père (1 ha), le doublement du cadencement de la voie ferrée Nantes Pornic (0,5 ha) et le doublement de la RD751 entre Port-Saint-Père et Le Pont-Béranger (22,8 ha).

Le DOO du futur SCoT prescrit enfin que « *Chaque EPCI dans le cadre de l'enveloppe définie dans le SCoT territorialisera à la commune sa trajectoire de réduction de consommation d'ENAF en tenant compte de l'armature urbaine du SCoT, du nombre de logements à produire et de la stratégie économique de l'intercommunalité. De manière à assurer la mise en œuvre efficiente du SCoT, les EPCI mettent à disposition du PETR, au plus tard à la date de son approbation, la déclinaison communale de la trajectoire ZAN sur la période 2021- 2030, en cohérence avec les orientations du SCoT. La territorialisation communale retenue par les EPCI devra être portée à la connaissance du public.* ». Le rapport de présentation du projet de SCoT précise que cette déclinaison communale doit être prise via une délibération du conseil communautaire.

Au regard de l'approbation du SCoT prévue en début d'année 2026, il appartient désormais à notre EPCI de délibérer pour acter la territorialisation du ZAN retenue entre nos communes.

La méthodologie de territorialisation appliquée à l'échelle de l'agglomération

Pour répartir l'enveloppe de 233 ha (hors ZAC engagée avant 2021), des principes communs ont été appliqués, visant à tenir compte de l'ensemble des besoins identifiés aux échelles communale et intercommunale.

En matière d'habitat, d'équipements et de projets communaux, les éléments suivants ont été pris en compte :

- La consommation d'ENAF déjà réalisée sur la période 2021-2025 ;
- Pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) récent et considéré comme « ZAN-compatible » (Pornic, Villeneuve-en-Retz, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Port-Saint-Père) et pour les communes dont le PLU est en cours d'évolution afin d'être rendu « ZAN-compatible » (Sainte-Pazanne, Rouans, Vue, Chauvé, Les Moutiers-en-Retz, Chaumes-en-Retz et Préfailles), les perspectives de développement de l'habitat et des équipements communaux sur la période 2025-2030, telles que prévues par ces PLU récents ou leurs évolutions projetées, ont été prises en compte au regard :
 - o Du respect des objectifs du projet de PLH 2025-2030 et des densités minimales prévues sur les extensions par le futur SCoT
 - o Des disponibilités encore existantes en densification et dans les ZAC engagées avant 2021
 - o Des nouveaux projets de ZAC engagés ou envisagés sur la période 2021-2030 et qui compteront intégralement dans la consommation d'ENAF sur cette période
 - o Des échéanciers des différentes orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - o Des perspectives d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones 2AU
 - o Des emplacements réservés prévus en consommation d'ENAF
- Pour les communes dotées d'un PLU plus ancien (Cheix-en-Retz, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer, La Bernerie-en-Retz), les perspectives de développement de l'habitat et des équipements communaux ont été réactualisées au regard des mêmes critères que ceux décrits ci-dessus.

Il en résulte un besoin de foncier en extension de 193,2 ha, dont 34,9 ha dans des ZAC déjà engagées avant 2021.

Concernant le développement économique, ont été prises en compte la consommation d'ENAF déjà réalisée sur la période 2021-2025, la stratégie de développement économique de l'agglomération adoptée en 2024 et les disponibilités encore existantes dans les ZAC engagées avant 2021. Il en résulte un besoin en foncier en extension de 64,8 ha, dont 13,7 ha dans des ZAC déjà engagées avant 2021.

Enfin, une liste de projets consommateurs d'ENAF pour des équipements intercommunaux (stations d'épurations, trackers solaires, déchetterie, ouvrage hydraulique, etc.) ou des projets supra-communaux (parcs éoliens, etc.) déjà réalisés ou à venir sur la période 2021-2030 a été prise en considération. Il en résulte un besoin en foncier en extension de 18,8 ha.

Après cumul de l'ensemble de ces besoins, le besoin s'élève à 276,8 ha, dont 48,6 ha dans des ZAC déjà engagées avant 2021. Ainsi, au sens de la consommation d'ENAF prévue par le projet de SCoT (c'est-à-dire sans le foncier disponible dans des ZAC engagées avant 2021), le besoin s'élève à 228,2 ha. Vis-à-vis de l'enveloppe allouée de 233 ha, il résulte une enveloppe résiduelle de 4,8 ha qui demeure mobilisable pour répondre à des projets non-identifiés à ce jour.

La territorialisation du ZAN proposée

En application de l'ensemble des éléments précités, il ressort la proposition de territorialisation ci-dessous. L'information concernant les ZAC engagées avant 2021 est apportée par souci de clarté.

Communes	Habitat / Equipements communaux		Développement économique		Total (hors équipements / projets supra-communaux)	Equipements / Projets à l'échelle agglo.	Equipements / Projets à l'échelle PETR
	2021-2025	2025-2030	2021-2025	2025-2030			
Pornic	2,4	47,3 (dont 15,1 en ZAC)	4,7 (dont 4,7 en ZAC)	7,0 (dont 6,6 en ZAC)	61,4 (dont 26,4 en ZAC)	18,8 ha pré-fléchés 4,8 ha restant sous forme d'un « droit de tirage »	29,3 ha max. pré-fléchés sur l'agglomération
Chaumes	8,3	11,9		11,9	32,1		
Ste-Pazanne	4,5	16,1	1,9	6,4	28,9		
La Bernerie	4,6 (dont 0,1 en ZAC)	9,2	1,4 (dont 1,4 en ZAC)	0,4 (dont 0,4 en ZAC)	15,6 (dont 1,9 en ZAC)		
La Plaine	1,2	9,0	1,0 (dont 0,2 en ZAC)	1,4	12,6 (dont 0,2 en ZAC)		
Rouans	4,1	4,2			8,3		
St-Michel	1,7	11,1		2,7	15,5		
Villeneuve	6,6 (dont 2,4 en ZAC)	11,8 (dont 6,5 en ZAC)	0,7	4,3	23,4 (dont 8,9 en ZAC)		
Chauvé	1,3	4,4	0,8	2,6	9,1		
Cheix	0,2	2,2	0,4 (dont 0,4 en ZAC)		2,8 (dont 0,4 en ZAC)		
Les Moutiers	0,5	6,4 (dont 2,6 en ZAC)			6,9 (dont 2,6 en ZAC)		
Port-St-Père	0,4	5,2			5,6		
Préfaillies	1,8	1,7			3,5		
St-Hilaire	3,2 (dont 1,3 en ZAC)	3,5 (dont 3,5 en ZAC)	2,0	12,9	21,6 (dont 4,8 en ZAC)		
Vue	1,4 (dont 0,3 en ZAC)	7,0 (dont 3,1 en ZAC)		2,3	10,7 (dont 3,4 en ZAC)		
Pornic agglo	42,2 (dont 4,1 en ZAC)	151,0 (dont 30,8 en ZAC)	12,9 (dont 6,7 en ZAC)	51,9 (dont 7,0 en ZAC)	258,0 (dont 48,6 en ZAC)	23,6	29,3 max

Il est précisé que cette territorialisation respecte l'armature territoriale du projet de SCoT.

La mise en application

Il est rappelé qu'en application des dispositions prévues par le futur SCoT et en application des dispositions prévues par la circulaire du 31 janvier 2024, les PLU peuvent inscrire 20% de superficies constructibles en plus par rapport aux enveloppes indiquées ci-dessus, tout en garantissant le respect des enveloppes allouées.

En outre, le projet de SCoT prévoit une clause de revoyure sur la territorialisation indiquée ci-dessus pour permettre de l'ajuster au besoin à la consommation réelle constatée, ainsi qu'à l'évolution des projets identifiés.

- VU la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face ses effets, dite loi Climat et Résilience et notamment sa trajectoire du zéro artificialisation nette,
- VU la Loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,
- Vu les décrets d'application des deux lois précitées,
- VU la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols » validée par décision du conseil d'État du 324 juillet 2025,
- VU le fascicule n°1 « Définir et observer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et l'artificialisation des sols » publié en décembre 2023 et validé par décision du conseil d'État du 24 juillet 2025,
- VU la délibération du 29 juin 2021 du PETR du Pays de Retz prescrivant la révision du SCoT et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation,
- VU la délibération du 9 décembre 2022 du PETR du Pays de Retz définissant les modalités de concertation complémentaires,
- Vu la délibération du 15 mars 2024 du PETR du Pays de Retz prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Pays de Retz,
- VU la délibération du 28 février 2025 du PETR du Pays de Retz prenant acte du deuxième débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Pays de Retz,
- VU la délibération du 4 juillet 2025 du PETR du Pays de Retz arrêtant le projet de SCoT du Pays de Retz,
- VU le projet de SCoT du Pays de Retz et notamment ses objectifs en matière de « trajectoire ZAN »,
- VU l'avis favorable de la commission « Aménagement du territoire » du 3 Septembre 2025 à l'unanimité sur la territorialisation de l'enveloppe ZAN proposée et rappelée ci-dessus,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'adopter la territorialisation des enveloppes foncières telle qu'exposée ci-dessus, en précisant que cette territorialisation pourra faire l'objet d'une clause de revoyure selon les modalités fixées par le SCoT du Pays de Retz*
- *de préciser que cette territorialisation sera transmise au PETR du Pays de Retz et sera rendue publique sur le site internet de l'agglomération*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-9-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-410 : Avenant n°1 à la convention du Pacte territorial France Renov'

Rapporteur : Madame Françoise RELANDEAU – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »

Pornic agglo Pays de Retz a signé son Pacte Territorial France Rénov' au printemps 2025. Pour rappel, le pacte territorial définit les orientations du service de la rénovation des logements via les Espaces Conseil France Rénov'. Il est signé entre l'agglomération, l'État et l'ANAH (via son représentant le conseil départemental 44, en tant que délégataire des aides à la pierre), pour une durée de 5 ans.

La première version signée du Pacte Territorial était dans la continuité des missions réalisées ces dernières années. Afin de répondre à l'ensemble des thématiques obligatoires liées au Pacte qui seront mises en œuvre à partir de 2026, un avenant n°1 (voir annexe) doit être signé afin d'intégrer :

- La thématique « autonomie » pour les propriétaires bailleurs qui souhaitent adapter le logement pour leurs locataires ;
- La lutte contre l'habitat indigne.

Ainsi en 2026, l'ensemble des ménages et propriétaires de Pornic aggro Pays de Retz pourront bénéficier d'informations et de conseils sur les thématiques suivantes :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation des logements
- La lutte contre l'habitat indigne

Des accompagnements techniques et administratifs dédiés seront proposés aux ménages modestes et très modestes ainsi qu'aux propriétaires bailleurs. Néanmoins, tous les ménages sans condition de revenus peuvent bénéficier de conseils techniques, financiers et administratifs pour affiner leur projet de travaux.

Le coût maximum de ces prestations est estimé à 98 160 €, somme déjà prévue dans le marché à bon de commande passé avec notre prestataire Citémétrie. Sur cette somme, la communauté d'agglomération percevra une subvention de 50% de l'ANAH.

- VU l'article L.5216-5-II du code général des collectivités territoriales,
- VU le Programme Local de l'Habitat, adopté le 28 mars 2019,
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 19 décembre 2019,
- VU le code de la construction et de l'habitation, en particulier son article L.321-1 relatif aux missions de l'Anah,
- VU le code de la construction et de l'habitation, en particulier son article L.321-1 relatif aux missions de l'Anah,
- VU le code de l'énergie et en particulier son article L.232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat,
- VU les délibérations n°2024-06 du conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, n°2024-26 du 12 juin 2024 et n°2024-34 du 9 octobre 2024 relatives à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' et portant création de ce nouveau dispositif d'intervention sur le modèle du programme d'intérêt général (R.327-1 du CCH),
- VU la délibération n°2024-498 de Pornic aggro Pays de Retz engageant l'agglomération dans la formalisation d'un pacte territorial,
- VU la délibération n°2025-155 de Pornic aggro Pays de Retz autorisant la signature du Pacte territorial,
- VU l'avis favorable (- 1 abstention) de la commission « Aménagement du territoire »,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver le contenu de l'avenant n°1 du Pacte territorial*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 du Pacte territorial*

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :
Avenant 1

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-8-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-411 : Proposition d'exemption aux obligations de l'article 55 de la loi SRU pour la commune de Villeneuve-en-Retz pour la période 2026-2028

Rapporteur : Madame Françoise RELANDEAU – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »

La loi solidarité et renouvellement urbain dite loi SRU du 13 décembre 2000 a institué l'obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants faisant partie d'un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux.

Au sein de Pornic agglo Pays de Retz, 7 communes sont concernées : Chaumes-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef, Sainte-Pazanne et Villeneuve-en-Retz.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, puis la loi 3DS du 21 février 2022 assouplissent les obligations de certaines communes ayant des difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnant qui les rendent moins attractives.

Désormais, selon l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation (CCH), une liste des communes exemptées des dispositions de la loi SRU est établie par décret au début de chaque période triennale, sur proposition des EPCI auxquels elles appartiennent, après avis du Préfet et de la commission nationale créée à cet effet.

Seules peuvent être exemptées les communes situées hors agglomération urbaine (selon l'INSEE) de plus de 30 000 habitants et dont la desserte en transports en commun vers les bassins d'activité et d'emploi sont en deçà d'un niveau de fréquence.

Pour notre territoire, une seule commune est concernée par les critères définis par la CCH : Villeneuve-en-Retz.

Aussi, la communauté d'agglomération acte la possibilité d'une exemption pour cette commune, tout en précisant que la décision finale revient à la commission nationale SRU. Par ailleurs, Villeneuve-en-Retz reste engagée dans un développement de l'offre de logements sociaux et continuera ses efforts dans le cadre du PLH.

- VU l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation (CCH),
- VU l'avis favorable de la commission « Aménagement du territoire » du 3 Septembre 2025,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'autoriser le Président à proposer au Préfet de Région et à la Commission nationale d'intégrer Villeneuve-en-Retz à la liste des communes exemptées de l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux sur leur territoire pour la période triennale 2026-2028.*

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-7-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-412 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPG) de Pornic agglo Pays de Retz

Rapporteur : Madame Françoise RELANDEAU – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »

Par délibération n°2019-27 du 7 Février 2019, le conseil communautaire de Pornic agglo Pays de Retz a engagé officiellement la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPG). Ce PPG entre dans le cadre de la mise en place de la réforme des attributions sur le logement social, obligatoire pour Pornic agglo Pays de Retz. Un Porter à Connaissance a été transmis par l'Etat en août 2024.

Etabli pour une durée de 6 ans, le PPG est tenu de définir les orientations destinées à :

- Assurer une gestion partagée des demandes de logement social ;
- Mettre en place un système de cotation de la demande de logement social ;
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur ;
- Mettre en place un service d'information et d'accueil du demandeur ;
- Traiter les demandes émanant des ménages en difficulté.

Un travail partenarial, animé par Pornic agglo Pays de Retz, a été conduit depuis mars 2024 avec l'ensemble des acteurs du logement social : communes (élus de l'action sociale et agents des CCAS), bailleurs sociaux, Etat, Action Logement, Conseil Départemental, partenaires associatifs (USH, ADIL de Loire-Atlantique, CNL, CREHA Ouest). 3 ateliers ont été organisés et des rencontres individuelles avec les différents acteurs ont été effectuées.

Ces travaux ont permis d'élaborer le projet de PPG présenté en annexe. Ce projet permet de rendre plus lisible le parcours d'un demandeur de logement social sur les différentes communes de l'agglomération.

Le plan d'actions, animé par Pornic agglo Pays de Retz, a notamment pour objectif d'harmoniser les pratiques et les outils de communication à destination des demandeurs et de créer une culture commune de l'accueil des demandeurs par les communes.

Les travaux sur la cotation de la demande seront lancés dans les prochains mois.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance partenariale du logement social sur notre territoire, s'est réunie le 11 Juin 2025 et a donné un avis favorable au projet de PPG, assorti d'une demande d'ajout : l'action 6 « mettre en place le système de cotation de la demande » (page 22 de l'annexe).

L'Etat et les communes de Pornic agglo Pays de Retz ont émis un avis favorable au projet de PPG.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 441-1-5, L 441-2-1 et suivants, L 441-2-8, R 441-1-2 et suivants et R 441-2-11 et suivants,
- VU la Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,
- VU la Loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté du 27 janvier 2017,
- Vu la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018,
- VU la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration du 21 février 2022,
- VU la délibération n°2019-27 du Conseil Communautaire de Pornic agglo Pays de Retz,
- VU l'arrêté du Préfet du 8 Avril 2021 fixant la composition de la Conférence Intercommunale du Logement de Pornic agglo Pays de Retz,
- VU le courrier de l'Etat sur le projet de PPG,
- VU l'avis favorable des Commission Solidarités-Santé-Prévention du 23 avril 2025, de la Conférence Intercommunale du Logement du 11 juin 2025 et du bureau communautaire du 18 septembre 2025,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'adopter le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPG) de Pornic agglo Pays de Retz*

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250926-6-DE

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-413 : Accord de territoire « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade » 2025-2027

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

Depuis 2021, la communauté de communes Sud Estuaire et la communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz se sont engagées dans une démarche territoriale sur le bassin versant « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade » faisant suite au constat d'une absence de gouvernance globale en termes de gestion de l'eau et de préservation des milieux aquatiques sur leurs façade littorale et estuarienne.

En s'appuyant sur les préconisations du Sdage Loire Bretagne, du Document stratégique de Façade et du Sage estuaire de la Loire pour aboutir au bon état écologique des masses d'eau, un premier contrat territorial, porté par l'entente entre Pornic agglo Pays de Retz et la communauté de communes Sud Estuaire, a été mis en œuvre de 2022 à 2024.

Associant 7 maîtres d'ouvrages et 3 partenaires financiers (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire et Département de la Loire Atlantique), le bilan 2022-2024 de ce contrat a été salué par les partenaires financiers avec 84% des actions inscrites réalisées et des actions plus ambitieuses que le prévisionnel.

En 2025, l'Agence de l'Eau a adopté son 12^{ème} programme d'intervention, définissant les modalités d'aide financière. L'outil CT Eau est remplacé par l'outil « Accord de territoire ».

Pour consolider la dynamique et poursuivre les actions en faveur de la qualité de l'eaux et des milieux, un accord de territoire est proposé par l'entente Pornic agglo Pays de Retz -CC Sud Estuaire sur la base d'un programme d'actions en cohérence avec le 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau, sur la période 2025 -2027.

Les actions prévues sous maîtrise d'ouvrage Pornic agglo Pays de Retz concernent la restauration de cours d'eau, l'acquisition de parcelles humides, le suivi de la qualité de l'eau (exutoires et cours d'eau), l'animation du contrat (co-financement d'un poste de la direction du cycle de l'eau) et la communication/sensibilisation.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et co financements prévisionnels.

Pornic agglo Pays de Retz		Dépenses € HT				Financements € HT		
N°	Nom fiche	2025	2026	2027	Cout Total	AELB	Région PL	PAPR
1	Restaurer le fonctionnement des cours d'eau	479 330	979 709	360 709	1 819 748	909 890 – 50%	545 920 – 30%	363 938 – 20%
4	Acquisitions foncières en ZH et mise en place de plans de gestion pérennes	20 000	0	0	20 000	5 600 – 30%	0	14 400 – 70%
7	Suivre et évaluer l'évolution du milieu	43 000	33 000	83 000	159 000	30 000 - 20%	47 700 – 30%	81 300 – 50%
8	Animer le contrat, sensibiliser, communiquer pour mobiliser les acteurs	128 000	123 000	138 000	389 000	229 900 – 60%	10 500 – 3%	148 600 – 37%
TOTAL		670 330	1 135 709	581 709	2 387 748	1 175 390 – 50%	604 120 – 25%	608 238 – 25%

- VU la validation du comité de pilotage du 11 mars 2025,
- VU l'avis favorable avec recommandations du bureau de la CLE du Sage Estuaire de la Loire du 12 mai 2025,
- VU l'avis favorable du COPIL, du bureau de la CLE de Sage Estuaire de la Loire et de la Commission Cycle de l'eau, Littoral, Marais du 14 mai 2025,
- VU la décision du bureau communautaire du 3 juillet 2025 approuvant le programme d'action dans sa globalité,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver dans sa globalité le programme d'actions de l'Accord de Territoire « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade » 2025-2027,
- d'autoriser Madame la Présidente et son représentant à procéder à toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à l'exécution de ce contrat

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-4-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND